



FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME

**FIM SPEEDWAY GRAND PRIX
WORLD CHAMPIONSHIP REGULATIONS**

2014

*RÈGLEMENTS DU CHAMPIONNAT DU MONDE
FIM DES GRANDS PRIX DE SPEEDWAY*



PRESENTED BY

**MONSTER
ENERGY**

FIM Speedway Grand Prix World Championship Regulations

Règlements du Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway



Articles amended as from 1.1.2014 are in bold type
Les articles modifiés dès le 1.1.2014 sont en caractères gras

REGLEMENT 077

CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DES GRANDS PRIX DE SPEEDWAY

077.1	GENERALITES	4
077.1.1	Titres	4
077.1.2	Description	4
077.1.3	Définition	4
077.1.4	Dates de la manifestation.....	5
	077.1.4.1 Report ou abandon d'une manifestation	5
077.1.5	Règlement Particulier (RP)	6
077.1.6	Manuel de travail des Grand Prix FIM de Speedway	6
077.1.7	Manuel « Informations graphiques » Grand Prix FIM de Speedway	7
077.2	OFFICIELS	7
077.2.1	Jury International.....	7
077.2.2	Commission des Grands Prix de Speedway.....	7
077.2.3	Directeur de l'Epreuve.....	7
077.2.4	Uniforme du personnel du club	8
077.3	COUREURS	8
077.3.1	Licences	8
077.3.2	Vérification des licences des coureurs.....	8
077.3.3	Inscriptions	8
077.3.4	Coureurs Substituts Nommés	10
077.3.5	Coureur Wild Card	10
077.3.6	Coureurs de réserve piste.....	11
077.3.7	Positions de départ	12
077.3.8	Enregistrement des coureurs	12
077.3.9	Réunion avec les coureurs.....	12
077.3.10	Uniforme de l'équipe du coureur.....	12

077.4	PISTES / STADES	12
077.4.1	Pistes	12
077.4.2	Inspection de piste	13
077.4.3	Aménagements du stade	13
077.4.4	Inspection des aménagements du stade	13
077.4.5	Entrée des stands	14
077.5	MOTOCYCLES ET EQUIPEMENT	14
077.5.1	Vérification	14
077.5.2	Carburant	14
077.5.3	Pneus	15
077.5.4	Chauffage artificiel des pneus de Speedway	15
077.5.5	Protection de la fourche avant	15
077.5.6	Nombre de motos	16
077.5.7	Plaques-numéros latérales du motorcycle	16
	077.5.7.1 Dimensions	16
	077.5.7.2 Chiffres	16
077.5.8	Dossards	17
077.5.9	Couleurs du casque	18
077.6	ENTRAINEMENTS	18
077.7	PARADE	19
077.8	COURSES	20
077.8.1	Format du Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway	20
077.8.2	Ponctualité au départ	23
077.8.3	Période des 2 minutes	23
077.8.4	Chronométrage	23
077.8.5	Système de Qualification du Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway	23

077.9	RESULTATS	24
077.9.1	Résultats des coureurs	24
077.9.2	Ex æquo.....	25
077.9.3	Résultats et points Grand Prix	26
077.9.4	Résultats officiels.....	26
077.9.5	Communication des résultats.....	26
077.9.6	Cérémonie de remise des prix.....	27
077.9.7	Conférence de presse.....	27
077.10	REMUNERATION DES COUREURS.....	27
077.10.1	Indemnités d'hôtel et de voyage	27
077.10.2	Chambres d'hôtel.....	27
077.10.3	Billets pour invités	28
077.10.4	Récompenses FIM.....	28
077.10.5	Prix.....	28
077.11	CONTRÔLES ANTIDOPAGE ET D'ALCOOLEMIE	29
077.12	RECLAMATIONS ET SANCTIONS	29
077.12.1	Délai.....	29
077.12.2	Droit de réclamation et d'appel	29
077.12.3	Amendes.....	30
Règlement Particulier pour le Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway.....		31
Diagramme 0	Plaques-numéros.....	36
Diagramme 1	Couleurs du casque	37
Diagramme 1A	« Capuchons » du casque	37

077.1 GENERALITES

077.1.1 Titres

La FIM reconnaît le Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway, dénommé ci-dessous aussi « SGP » (Speedway Grand Prix). Les manifestations Grand Prix sont du seul privilège de la FIM et elles doivent être organisées conformément à toutes les exigences FIM.

Ces manifestations sont soumises aux règlements du Code Sportif FIM et aux Annexes 070 et 079, sauf si indication contraire dans ce Règlement.

077.1.2 Description

Le Championnat du Monde FIM des Grands de Prix de Speedway se déroulera en une série de manifestations.

077.1.3 Définition

Début de la manifestation: La manifestation débute avec les premiers contrôles et vérification techniques.

Fin de la manifestation: La manifestation n'est pas considérée comme terminée tant que le délai pour réclamations et appels n'est pas écoulé et que tous les réclamations et appels ont été traités.

Coureur qualifié: Un coureur qui s'est qualifié pour la série des Grands Prix de Speedway soit par sa position dans le classement Final des Grands Prix de l'année précédente ou en terminant dans les trois premiers du système de qualification pour les Grands Prix de Speedway FIM.

Coureur nommé: Un coureur qui a été sélectionné par la Commission des Grands Prix de Speedway afin de participer à la série des Grands Prix de Speedway.

Coureur Substituts Nommé: Un coureur apparaissant sur la liste **officielle** des Substituts **Nommés**, approuvée et publiée par la Commission SGP.

Coureur Wild Card: Un coureur sélectionné par la Commission SGP afin de participer à une manche particulière de la série des SGP.

Coureur de Réserve piste: Un coureur nommé par sa FMN et approuvé par la Commission SGP, qui participe en tant que coureur de réserve durant une manche particulière de la série des SGP.

Points Course: Les points marqués par les coureurs pendant l'Epreuve principale (course 1-23) d'une manifestation de Grand Prix.

Points Grand Prix: Le total des points course accumulés par un coureur comme résultat de sa performance durant chaque manifestation de Grand Prix et comptant pour le Classement Intermédiaire ou le Classement Final des Grands Prix.

077.1.4 Dates de la manifestation

Une manifestation de Grand Prix de Speedway doit toujours se dérouler le soir, à la lumière des projecteurs.

Le calendrier du Championnat du Monde FIM des Grand Prix de Speedway est établi selon l'Art. 20.1.2 du Code Sportif FIM. Une fois que la date attribuée est connue, aucune autre manifestation de Courses sur Pistes ne pourra se dérouler sur ce même lieu, dans un délai de sept jours avant jusqu'à deux jours après cette date.

Afin de prévoir un éventuel report, par exemple suite aux conditions météorologiques, la FMNR ou les Organisateurs doivent annoncer deux dates de remplacement, qui doivent toujours être les deux jours suivant la date initiale de la manifestation, et les indiquer dans le Règlement Particulier (RP). Les manifestations ayant lieu aux dates de remplacement peuvent se dérouler à la lumière du jour.

Néanmoins, dans des circonstances exceptionnelles, le Jury International de la Manifestation peut reporter la manifestation de 7 jours au maximum depuis la date originale.

Si la manifestation est reportée à nouveau, et ne peut pas se dérouler aux dates de remplacement, elle sera annulée.

Le Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway a la priorité sur toute autre manifestation de Courses sur Pistes.

077.1.4.1 Report ou abandon d'une manifestation

Si une manifestation Grand Prix est interrompue ou suspendue pour quelque raison que ce soit, les règles suivantes s'appliquent:

1. Si la manifestation est interrompue avant que la course 12 soit terminée et que les courses restantes ne peuvent pas être effectuées le même jour, les résultats ne sont pas pris en considération; la manifestation entière doit être reportée conformément à l'Article 077.1.4 - Dates de la manifestation.
2. Si la manifestation est interrompue avant que la course 20 soit terminée, et que les courses restantes ne peuvent pas être effectuées, les points course accumulés après la Course 12 ou 16 (quand applicable) détermineront le résultat.

Dans le cas d'ex-aequo de point marqués à l'issue de la manche 12 ou 16 (quand applicable), l'ordre final sera déterminé par la formule présentée dans Art.077.9.2

- 3. Si la manifestation est interrompue avant que les courses 21, 22 ou 23 aient été accomplies et que les courses suivantes ne peuvent pas être effectuées, les résultats sont considérés comme valables; le classement final de la manifestation et les points Grand Prix sont déterminés de la manière suivante :*

Avant la course 21 ou 22: Le total des points Course des coureurs marqués après la Course 20 déterminera le classement final de la manifestation.

Avant la course 23: Le total des points Course des coureurs marqués après les Courses 21 et 22 détermineront le classement final de la manifestation.

- 4. Dans des circonstances exceptionnelles, la Commission SGP peut autoriser un départ de cette formule pour un événement spécifique. Dans ce cas, les modifications doivent être définies dans le Règlement Particulier de la manifestation. Seule la Commission SGP peut approuver ces modifications.*

077.1.5 Règlement Particulier (RP)

Le Règlement Particulier, désigné ci-après par l'abréviation RP, doit être établi conformément au Code Sportif FIM, aux Annexes et Règlements des Courses sur Pistes.

Le RP devra être publié selon le format du modèle Grand Prix FIM et devra être envoyé à l'Administration FIM, pour approbation, au plus tard 2 mois avant la date de la manifestation.

Après approbation, et au plus tard 1 mois avant la date de la manifestation, la FMNR doit envoyer des copies du RP approuvé à toutes les personnes concernées par la manifestation (Membres du Jury, Officiels FIM, FMN, Coureurs, Directeur de l'Epreuve, etc.).

077.1.6 Manuel de travail des Grand Prix FIM de Speedway

Un Manuel de travail des Grand Prix FIM de Speedway sera fourni à chaque organisateur Grand Prix. Ce Manuel est la propriété exclusive de la FIM et ne peut pas être utilisé en tout ou partie pour toute autre catégorie de manifestation. Les organisateurs ont l'obligation de suivre toutes les instructions contenues dans ce Manuel.

077.1.7 Manuel «Informations graphiques» FIM Grand Prix de Speedway

Un Manuel des « Informations graphiques » Grand Prix de Speedway sera fourni à chaque organisateur Grand Prix. Ce Manuel est la propriété exclusive de la FIM et ne peut pas être utilisé en tout ou partie pour toute autre catégorie de manifestation. Les organisateurs ont l'obligation de suivre toutes les instructions contenues dans ce Manuel.

077.2 OFFICIELS

077.2.1 Jury International

Concernant les nominations, attributions, procédure, publication des décisions et procès-verbaux du Jury International, veuillez vous référer à l'Annexes de Courses sur Pistes.

La Commission des Grands Prix de Speedway nommera le Jury International, à l'exception du Délégué FMNR.

077.2.2 Commission des Grands Prix de Speedway

La Commission des Grands Prix de Speedway (Commission SGP), établie selon l'Art. 30.4.2.1 du Code Sportif FIM, est compétente pour étudier et approuver des modifications aux Règlements SGP proposés par la CCP ou par d'autres parties impliquées, telles que coureurs, équipes, constructeurs etc.

La Commission SGP est formée par :

- *Le Directeur de la CCP*
- *Le Directeur Sportif de la FIM*
- *Le Directeur de l'Epreuve SGP*

Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'ex æquo, le Directeur de la CCP aura une voix prépondérante.

077.2.3 Directeur de l'Epreuve

Le Directeur de l'Epreuve est responsable de la conduite et du bon déroulement du Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway (SGP). Il n'est pas un membre votant du Jury International, mais doit être présent à toutes les réunions du Jury International.

Il a tout le pouvoir exécutif et aucun Officiel, excepté l'Arbitre lorsqu'il est en fonction lors des entraînements et des courses, ne peut contredire ses décisions. Une résolution passée par le Jury International peut également contredire ses décisions.

Il est responsable de la tenue de séances régulières avec les coureurs et leurs associations, afin d'obtenir une bonne coopération.

Il doit s'assurer que les engagements contractuels de la FIM avec le Promoteur des Grands Prix FIM de Speedway soient remplis et observés.

Au sein de la Commission SGP, il doit mettre à jour les Règlements SGP ainsi que le Manuel de Travail SGP.

077.2.4 Uniforme du personnel du club

Il est obligatoire pour le personnel du club de porter l'uniforme du club. Si le club n'a pas un uniforme spécifique, le personnel du club devra être vêtu d'une combinaison de la même couleur. La couleur rouge est interdite.

Les Officiels responsables tels que Directeur de Course, Commissaire Technique, Commissaire des Stands, etc. doivent pouvoir être identifiés facilement. Leur uniforme ou veste doit être de couleur contrastée avec celle de l'uniforme du club, et leur qualification doit être inscrite dans le dos, avec des lettres de couleur contrastée.

077.3 COUREURS

077.3.1 Licences

Les coureurs ne seront autorisés à participer aux manifestations du Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway qu'avec une licence FIM Grand Prix de Courses sur Pistes valable.

*Les coureurs Wild Cards, Substituts **Nommés** ou Réserves piste doivent être détenteurs au moins de la licence FIM Grand Prix de Courses sur Pistes valable pour 1 seule manifestation Grand Prix.*

077.3.2 Vérification des licences des coureurs

Les licences des coureurs doivent être présentées à l'Officiel désigné avant les entraînements et seront contrôlées par le Président du Jury. La licence sera rendue aux coureurs après la dernière course.

077.3.3 Inscriptions

Des frais d'inscription ne peuvent pas être réclamés.

Seuls les coureurs qualifiés et nommés seront autorisés à prendre part à la Série du Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway de l'année en question.

Les coureurs doivent soumettre le formulaire d'inscription officiel à la FIM avant la date limite exigée par la Commission SGP. Ce formulaire d'inscription doit être dûment complété et signé par le coureur et sa FMN. Ce formulaire d'inscription engage le coureur pour toutes les manifestations du Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway de l'année en question. La FMN a la responsabilité de remplir et de remettre ce formulaire d'inscription à l'Administration FIM/CCP (pour les coureurs Wild Cards voir Art. 077.3.5, pour les Réserves piste, voir Art. 077.3.6 et pour les Coureurs Substituts **Nommés** voir Art. 077.3.4).

De plus, le coureur s'engage par sa signature à connaître parfaitement tous les Règlements FIM, à tous les accepter, et à prendre part à toutes les manifestations du Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway de l'année en question.

Un coureur inscrit dans le Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway et qui refuse ou qui n'est pas en mesure de participer, sera considéré comme suspendu de toute compétition internationale pour une période allant de 1 jour avant la manifestation à 1 jour après la manifestation Grand Prix concernée. De plus, il sera considéré comme inéligible pour le Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway pour le restant de la saison. (NB: une manifestation de Grand Prix commence et se termine selon les Art. 130.1 et 140.5 du Code Sportif FIM).

Un coureur qui a commencé le Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway doit y participer, sauf en cas d'accident ou autre cas de force majeure. Un médecin qualifié doit, à cet effet, certifier la blessure ou la maladie par écrit.

Tout coureur qui a été blessé et hospitalisé et qui n'a depuis lors pris part à aucune manifestation officielle doit présenter un Certificat Médical en anglais ou en français, confirmant son aptitude à prendre part à la manifestation. En l'absence d'un tel certificat, le Jury International demandera au coureur de se soumettre à un examen médical approfondi réalisé par le Chef du Service Médical, ou son représentant approuvé, avant d'être autorisé à prendre part à la manifestation ou aux entraînements.

Rien dans ce Règlement ne doit entrer en conflit avec les droits du Jury International d'agir selon la Règle 070.4.1.

Pour un cas de force majeure, une décision quant à son acceptabilité sera prise par le Jury International de la manifestation.

Si l'absence du coureur est réellement justifiée et acceptée par le Jury International, il sera réinséré dans le Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway.

Aucune FMN, groupe ou personne ne peut retirer un coureur de la compétition, une fois qu'il s'est inscrit, sans une autorisation préalable écrite de l'Administration FIM/CCP.

077.3.4 Coureurs Substituts Nommés

Dans tous les cas d'absence d'un ou plusieurs coureurs, le ou les coureur(s) substitut(s) **Nommé(s)** disponible(s) en premier seront promus, selon leur place dans la liste **officielle** Grand Prix des coureurs substituts **Nommés**, et prendront la place du ou des coureurs manquant(s) lors de la manifestation en question.

Les coureurs de la liste officielle des Coureurs Substituts Nommés seront nommés par la Commission SGP et le Promoteur SGP.

Tous les Coureurs Substituts **Nommés** doivent soumettre leur formulaire d'inscription officiel des Grand Prix FIM pour Coureurs Substituts **Nommés** à la FIM avant le délai exigé par la Commission Grand Prix. Ce formulaire d'inscription doit être dûment complété et signé par le coureur et sa FMN.

Ce formulaire d'inscription inscrit le coureur à toutes les manifestations des Championnat du Monde des Grands Prix de Speedway FIM, il peut être appelé à participer sauf en cas de blessure ou autre cas de force majeure.

Un médecin qualifié doit attester blessure ou de maladie par écrit à cet effet.

La FMN a la responsabilité de remplir et de remettre ce formulaire d'inscription et de le soumettre à l'Administration FIM / CCP.

De plus, le coureur s'engage par sa signature à connaître parfaitement tous les Règlements FIM, à tous les accepter, et à prendre part à la manifestation du Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway pour laquelle il a été nommé.

Un coureur substitut **nommé** qui, sans motif accepté par la Commission SGP refuse de prendre part à une manifestation, peut être retiré de la liste coureurs suppléants **Nommés** pour le reste de la saison.

Dans le cas où aucun Coureur Substitut **Nommé** n'est disponible, la Commission SGP ou le Jury International peuvent nommer un ou plusieurs coureur(s) substitut(s).

077.3.5 Coureur Wild Card

Lors de chaque manifestation Grand Prix, 1 coureur Wild Card sera nommé pour participer.

Toutes les FMN peuvent proposer des coureurs. Les propositions doivent être faites à la FIM, par écrit, au plus tard 1 mois avant la manifestation.

L'approbation finale ainsi que les nominations seront effectuées par la Commission des Grands Prix de Speedway.

Après nomination, le formulaire d'inscription officiel Grand Prix FIM pour les coureurs Wild Card et Réserve Piste doit être dûment complété et signé par le coureur et sa FMN. La FMN a la responsabilité de remplir et de remettre ce formulaire d'inscription à l'Administration FIM/CCP, au plus tard 2 semaines avant la manifestation pour laquelle le coureur a été nommé.

De plus, le coureur s'engage par sa signature à connaître parfaitement tous les Règlements FIM, à tous les accepter, et à prendre part à la manifestation du Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway pour laquelle il a été nommé.

077.3.6 Coureurs de réserves piste

Lors de chaque manifestation Grand Prix, 2 coureurs de réserve piste seront nommés par la FMNR pour participer. Les propositions doivent être faites à la FIM, par écrit, au plus tard 1 mois avant la manifestation.

L'approbation finale ainsi que les nominations seront effectuées par la Commission des Grands Prix de Speedway.

Après nomination, le Formulaire d'Inscription officiel Grand Prix FIM pour les Coureurs Wild Card et Réserves Piste doit être dûment complété et signé par le coureur et sa FMN. La FMN a la responsabilité de remplir et de remettre ce formulaire d'inscription à l'administration FIM/CCP, au plus tard 2 semaines avant la manifestation pour laquelle le coureur a été nommé.

De plus, le coureur s'engage par sa signature à connaître parfaitement tous les Règlements FIM, à tous les accepter, et à prendre part à la manifestation du Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway pour laquelle il a été nommé.

Les coureurs de réserves piste remplaceront, en alternance durant les courses 1 à 20, les coureurs disqualifiés selon Art. 077.8.3 (règle de la période des 2 minutes) ou 070.10.6 (Faux départs). De plus, ils devront remplacés, en alternance, tout coureur blessé après le départ de la course 1 et qui n'est pas en mesure de prendre part dans une course.

Un coureur de réserve piste ne peut prendre part à davantage de courses qu'un coureur inscrit.

Les coureurs de réserves piste ne sont pas autorisés à prendre part aux courses 21, 22 ou 23, sauf s'ils se sont qualifiés de par leur total des points Course marqués après la Course 20.

077.3.7 Positions de départ

Les positions de départ pour chaque manifestation Grand Prix seront attribuées le jour des entraînements. Le Président du Jury FIM doit être présent pour être témoin du tirage au sort.

Si un **Coureur Substitut Nommé** ou Réserve piste prend la place d'un coureur absent, il se verra attribuer la position de départ du coureur qu'il remplace dans cette manifestation.

077.3.8 Enregistrement des coureurs

Tous les coureurs qui désirent participer aux entraînements doivent s'être inscrits à la date et à l'heure précisée dans le RP, qui ne doit pas être plus que 30 minutes avant la première réunion du Jury International. Les coureurs qui ne désirent pas participer aux entraînements peuvent cependant s'inscrire le jour de la Course, à l'heure mentionnée dans le RP le jour de course. Une fois inscrit, le coureur est considéré comme enregistré pour la manifestation et ne peut prendre part à d'autres manifestations de motocyclisme avant la fin de la manifestation Grand Prix.

Le jour des entraînements l'enregistrement prend lieu **près du panneau d'affichage des points à l'heure mentionnée dans le RP.**

077.3.9 Réunion avec les coureurs

Une réunion avec les coureurs aura lieu avant **la manifestation**, le jour de la course, comme indiqué sur l'horaire. Le Directeur de l'Epreuve peut demander des réunions supplémentaires avec les coureurs s'il les considère nécessaires. Tous les coureurs qui se sont inscrits doivent être présents.

077.3.10 Uniforme de l'équipe du coureur

Il est obligatoire, pour tous les membres de l'équipe de chaque coureur, de porter un uniforme aux couleurs de l'équipe, dans les stands et sur la piste, lors des entraînements et le jour de la course.

Toute personne ayant une tâche dans l'aire des stands doit observer un code vestimentaire raisonnable.

077.4 PISTES / STADES

077.4.1 Pistes

Les pistes utilisées pour le Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway Individuel doivent être homologuées par la FIM et avoir une licence de piste FIM valable.

La piste doit être conforme à l'Annexe 079 « Normes de Pistes pour les Courses sur Pistes » (NPCP) ainsi qu'au « Manuel de travail pour l'organisation d'un Grand Prix de Speedway ».

La FIM a le droit d'inspecter en tout temps une piste prévue pour une manifestation du Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway, si elle considère qu'une telle inspection s'avère nécessaire et peut ordonner de prendre toutes les mesures nécessaires afin de remplir les exigences de la FIM et couvrir tous les aspects liés à la sécurité des coureurs, officiels et spectateurs.

Pour les pistes temporaires :

Le Président du Jury fera l'inspection de piste dans le cas de pistes non permanentes avant que les entraînements n'aient lieu. La Licence de Piste FIM sera émise si la piste est homologuée.

077.4.2 Inspection de piste

Lors de chaque manifestation Grand Prix, avant que tout entraînement ou course ait lieu, le Directeur de l'Epreuve, accompagné de l'Arbitre et du Directeur de Course, doit effectuer une inspection de la piste et si nécessaire, ordonner toute disposition utile pour assurer la sécurité des coureurs, officiels et spectateurs.

077.4.3 Aménagements du stade

Une manifestation Grand Prix de Speedway doit toujours se dérouler dans un stade ayant un éclairage permanent de projecteurs d'un minimum de 900 lux, répartis de façon égale sur la piste, et de 400 lux répartis de façon égale dans les stands et sur la ligne de départ. L'éclairage doit être conforme aux normes DIN 67526 ou similaires.

Un parc des coureurs, équipé d'eau et d'électricité et adjacent aux stands, doit être mis à disposition des véhicules des coureurs. Il doit pouvoir accueillir 18 gros véhicules.

De plus, le stade doit être strictement conforme aux dispositions décrites dans le « Manuel de travail pour l'organisation d'un Grand Prix de Speedway », l'Annexe 079 « Normes de Pistes pour les Courses sur Pistes » (NPCP), et le Règlement 077 « Règlements du Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway ».

077.4.4 Inspection des aménagements du stade

Le Directeur de l'Epreuve et le Promoteur des Grands Prix FIM de Speedway effectueront une inspection des aménagements du stade avant la Réunion CCP / FIM, pour approbation finale. Si une inspection supplémentaire s'avère nécessaire, les frais de voyage et d'hôtel seront à la charge des organisateurs.

077.4.5 Entrée des stands

L'entrée des stands n'est autorisée qu'aux détenteurs d'un laissez-passer valable.

Une aire d'observation contiguë, avec entrée directe depuis les stands, doit être aménagée pour les coureurs, mécaniciens, managers, et autres détenteurs d'un laissez-passer valable.

077.5 MOTOCYCLES ET EQUIPEMENT

Les Motocycles et l'équipement des Coureurs doivent être conformes à l'Annexe 01, Règlements Techniques Courses sur Pistes et à toutes les dispositions de l'Art. 070.7 de l'Annexe de Courses sur Pistes.

077.5.1 Vérification

Les vérifications techniques sont obligatoires à chaque manifestation SGP, en utilisant le formulaire officiel FIM de déclaration spécifique fournie pour cet usage. Chaque moteur, machine ou équipement doit être contrôlé selon l'Art. 070.7.1.

L'Arbitre ou le Directeur de l'Epreuve peuvent ordonner que n'importe quel moteur ou machine soit re-contrôlé ou re-testé à tout moment, durant les entraînements ou la course. De plus, le poids de certaines machines, choisies au hasard, doit être contrôlé pendant la manifestation.

Le contrôle de la cylindrée n'est pas obligatoire selon l'Art. 070.7.1, mais, après la dernière course, l'Arbitre ou le Directeur de l'Epreuve peut ordonner le contrôle de la cylindrée d'un moteur qui a été utilisé pendant la manifestation.

Les mécaniciens doivent présenter les motocycles et l'équipement de leur coureur à l'heure précisée dans le Règlement Particulier pour le contrôle technique, et selon l'heure indiquée dans l'horaire individuel.

077.5.2 Carburant

Seul du méthanol pur peut être utilisé.

Il est obligatoire, pour les coureurs, durant les entraînements et tout au long de la manifestation, d'utiliser le carburant fourni par l'organisateur, qui doit être livré gratuitement aux coureurs.

L'organisateur doit aménager une aire de réapprovisionnement avec tout l'équipement et la main d'œuvre nécessaires, afin de pouvoir vider et remplir les réservoirs des motocycles sans difficulté avant chaque course.

De plus, durant la manifestation, l'Arbitre ou le Directeur de l'Epreuve peuvent ordonner le prélèvement d'échantillons de carburant.

077.5.3 Pneus

Seuls les pneus de Speedway homologués FIM et répondant aux exigences des Règlements Techniques FIM peuvent être utilisés.

Lorsque l'utilisation d'un type particulier de produit de pneu a été spécifiée dans le RP, ces pneus doivent être utilisés.

Les pneus destinés à être utilisés lors de la manifestation doivent être présentés démontés au Commissaire Technique FIM ou son adjoint désigné à l'heure indiquée dans le Calendrier de Montage des Pneus. Ils seront clairement identifiés, examinés et marqués par le Commissaire Technique FIM ou son adjoint désigné. Tous les pneus seront ensuite montés par les coureurs ou les mécaniciens et conservés dans une zone sécurisée jusqu'à leur libération sur instruction du Directeur de Course environ une heure avant la course.

Aucun montage de pneus ne sera autorisé avant l'heure indiquée dans le calendrier de la manifestation.

L'organisateur doit fournir un endroit approprié idéalement situé, avec un équipement suffisant pour le montage et le gonflage des pneus.

Il n'est pas permis de sortir des pneus des stands avant la fin de la manifestation.

Pendant les entraînements, les coureurs ont la possibilité d'utiliser leurs propres pneus, pour autant qu'ils soient homologués et répondent aux exigences des Règlements Techniques FIM.

077.5.4 Chauffage artificiel des pneus de Speedway

L'Arbitre doit immédiatement disqualifier le coureur dont le pneu arrière de son motorcycle a été chauffé artificiellement avant le départ de la course. Ceci inclut l'action de faire tourner la roue arrière pendant qu'elle est en contact avec la piste ou tout autre objet. Cette règle ne s'applique pas aux départs d'entraînement.

077.5.5 Protection de la fourche avant

Le Promoteur des Grands Prix FIM de Speedway remettra à chaque coureur trois jeux de protections de la fourche avant. Il est obligatoire de fixer ces protections sur les motorcycles durant le contrôle technique, les entraînements et la course.

Il n'est pas permis de couvrir la protection de la fourche avant de quelque manière que ce soit.

Les protections de la fourche avant doivent être rendues au Directeur de Course ou à son adjoint immédiatement après la dernière course.

Le coureur est responsable de ses protections de la fourche avant. En cas de perte, les protections seront facturées au coureur et déduites des Prix.

077.5.6 Nombre de motocycles

Un maximum de 2 motocycles par coureur sera autorisé dans les stands le jour de la course.

Les 2 motocycles doivent être placés immédiatement dans la zone des stands allouée aux coureurs après avoir terminé la vérification des machines. Les motocycles sortis de l'enceinte contrôlée des stands ou de la zone de la piste doivent à nouveau être présentés à l'inspection, avant qu'ils puissent être placés à nouveau dans la zone des stands.

Au besoin, un troisième motocycle pourra être laissé dans la zone spéciale prévue à cet effet près des stands.

077.5.7 Plaques-numéros latérales du motocycle

Deux plaques-numéros latérales sont requises pour les motocycles de Grand Prix de Speedway. Une plaque-numéro doit être fixée, de façon adéquate, de chaque côté du motocycle

077.5.7.1 Dimensions

Les plaques-numéros, mentionnant les numéros de dossard des pilotes, doivent être constituées d'un matériau adéquat et sûr. Les plaques-numéros doivent être fixées dans l'espace situé au-dessus de la partie arrière du cadre et au-dessous du bord inférieur du pare-boue arrière et du levier (voir diagramme 0).

Les plaques-numéros doivent être fixées à toutes les machines, pour les entraînements et la course.

077.5.7.2 Chiffres

Les chiffres doivent être lisibles et aussi grands que possible. Le système anglais pour les chiffres doit être utilisé – c'est-à-dire une simple barre pour le « un » et une barre inclinée, non barrée, pour le « sept ».

Aucune autre plaque-numéro ou marque sur le motocycle, pouvant prêter à confusion avec le numéro, n'est autorisée.

077.5.8 Dossards

Chaque coureur accepté pour le Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway se verra attribuer un numéro **GP compris entre 1 et 15**, qui sera valable pour tout le Championnat de l'année en cours. En général, le numéro **GP** sera basé sur le résultat final du Championnat du Monde FIM de Speedway de l'année précédente.

A chaque manifestation Grand Prix, le dossard 16 sera alloué au coureur Wild Card et les dossards numéros 17 et 18 aux coureurs de réserve piste.

Le numéro GP qui leur aura été attribué sera utilisé pour résoudre un éventuel ex aequo, il faut considérer le coureur avec le plus petit numéro de dossard comme étant le coureur le mieux placé.

En outre, les 15 coureurs SGP permanents peuvent demander à utiliser leurs propres numéros de course personnels sur leurs dossards et motos de course. Ils peuvent choisir n'importe quel numéro de course avec un maximum de 3 chiffres à condition qu'il n'ait pas déjà été attribué à un autre coureur, ou réservé par la FIM. Les numéros de course 1 à 22 sont réservés à l'usage de la FIM uniquement.

Pour demander un certain numéro de course personnel le coureur doit envoyer une demande à la FIM dans un délai déterminé. Si plus d'un coureur demande le même numéro, la préférence sera accordée au coureur qui a un historique clair de l'adoption de ce numéro, ou si ce n'est pas le cas pour ces coureurs, le numéro sera attribué au coureur le mieux placé. Les autres coureurs devront alors sélectionner un autre numéro. Les coureurs qui n'ont pas demandé un certain numéro de course personnel dans le délai seront tenus d'utiliser leur numéro GP alloué.

Les dossards seront fournis par le Promoteur des Grands Prix de Speedway. Il est obligatoire pour chaque coureur de porter ce dossard, en tout temps, pendant les entraînements, la parade, les conférences de presse, la course, la cérémonie de remise des prix ainsi que dans les stands. **Les coureurs doivent aussi s'assurer que la couleur au dos de leur dossard corresponde à la couleur portée au casque dans chaque course.**

Il est interdit de couvrir le dossard de quelque manière que ce soit.

Les dossards doivent être rendus au Directeur de Course ou à son adjoint immédiatement après la dernière manche ou après la Conférence de Presse pour les coureurs concernés. Le coureur est responsable de son dossard. En cas de perte, le dossard sera facturé au coureur et déduit des Prix.

077.5.9 Couleurs des casques

Chaque coureur devra avoir au moins un (1) casque de couleur ou un (1) « capuchon » pour le casque fabriqué dans chacune des couleurs prescrites prêt à utiliser conformément aux règlements en vigueur pour la compétition.

Toute modification, adjonction ou changement qui pourrait altérer la structure ou la longévité du casque (la forme du casque, la couleur, etc.) doit être réalisé uniquement en conformité avec les recommandations et spécifications précises des fabricants.

Dans chaque manche et conformément à la position de départ attribuée, les coureurs doivent utiliser le casque de couleur ou le « capuchon » pour le casque dans la couleur correspondante pour une identification précise par l'arbitre, la TV, les spectateurs, etc.

Les couleurs prescrites et utilisées pour les casques sont (couleurs RAL) :

ROUGE	3020
BLEU	5017
BLANCHE	9016
JAUNE	1023

Les casques ou « capuchons » pour les casques des coureurs doivent être de couleur ou fabriqués dans les couleurs prescrites.

La zone de couleur sur les casques et les « capuchons » devront être conforme aux diagrammes 1 et 1A.

La zone de couleur ou le « capuchon » pour le casque ne doit être recouvert d'aucun texte ou publicité, etc.

Le casque ou le « capuchon » pour le casque de chaque coureur fait partie de son équipement personnel.

077.6 ENTRAÎNEMENTS

La date et l'heure des entraînements doivent être clairement indiquées dans le RP.

Les entraînements doivent être prévus au minimum un jour avant la manifestation. Les entraînements le jour de la course ne sont pas autorisés.

Les entraînements ne sont pas obligatoires **pour les coureurs**.

Les coureurs désirant prendre part aux entraînements doivent le faire selon l'horaire officiel des entraînements, à chaque Grand Prix.

Les coureurs seront divisés en deux groupes, avec 9 coureurs par groupe (1-9 et 10-18 ou 18-10 et 9-1). Chaque groupe aura 2 sessions d'entraînements libres et chaque coureur aura 3 séries d'essais dans chaque session.

Chaque série d'essais durera au maximum deux minutes (2), déterminé par l'Arbitre. Un maximum de 4 coureurs sont autorisés sur la piste en même temps.

Chaque coureur doit se tenir prêt, dans la zone de départ, dans la limite de temps indiquée pour son groupe. Sur ordre du Directeur de l'Epreuve, il sera autorisé à entrer sur la piste. Les coureurs effectueront l'entraînement selon l'ordre donné par leur numéro de dossard (1-3 / 4-6, etc. ou 18-16 / 15-13, etc.). Cependant, si le coureur n'est pas prêt, il perdra cet essai.

Le Directeur de l'Epreuve peut changer les horaires d'entraînement selon les circonstances s'il le juge nécessaire.

Les Chefs d'Equipe, membres d'une équipe, mécaniciens ou machines etc. ne sont pas autorisés au milieu du terrain.

Il est interdit d'effectuer des départs d'entraînements dans les virages ou sur la lignes droites de départ. Il n'y aura pas d'entraînements de départs avec la grille de départ en action.

Le Directeur de l'Epreuve décide de la nécessité d'arroser ou d'effectuer la maintenance de la piste, conformément aux conditions de la piste.

Les conditions météorologiques, celles de la piste ou d'autres circonstances peuvent engendrer des changements à cette procédure.

Les entraînements peuvent être partiellement ou entièrement supprimés, cette décision ne pouvant être prise que par l'Arbitre ou le Directeur de l'Epreuve.

077.7 PARADE

Une parade doit être organisée avant le départ de la première course. Lors de cette parade, le speaker doit présenter tous les coureurs au public.

La durée de la présentation/parade ne doit, en aucun cas, dépasser 10 minutes au total.

Le Directeur de l'Epreuve, peut, après consultation du promoteur SGP, autoriser un seul discours lors de la présentation.

Seuls le personnel pour la piste et les détenteurs d'un laissez-passer valable sont autorisés sur la piste lors de la présentation.

077.8 COURSES

077.8.1 Format du Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway

Compétition pour coureurs individuels. 16 coureurs plus 2 coureurs de réserve piste prennent part à chaque manifestation.

Chaque manifestation est composée de 23 courses :

- *l'Epreuve Principale - 20 courses (courses 1-20)*
- *Demi-finales - 2 courses (courses 21-22)*
- *La Grande Finale - (course 23)*

Toutes les courses seront courues avec un maximum de 4 coureurs sur 4 tours.

Des points course seront attribués aux coureurs selon leurs positions dans chaque course: 3 points pour la première place, 2 points pour la deuxième place, 1 point pour la troisième place et 0 point pour la quatrième place.

Après la course 20, un classement intermédiaire de la place 1 à 18 sera établi selon le total de points course que chaque coureur aura marqué pendant l'Epreuve Principale.

Les 8 coureurs ayant totalisé le plus de points dans l'Epreuve Principale (Classement Intermédiaire) seront qualifiés pour les Demi-finales. Le vainqueur et le second coureur de chaque Demi-finale se qualifieront pour la Grande Finale.

Les coureurs placés 1^{er}, 4^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} du classement intermédiaire prendront part à la Demi-finale 1 (course 21).

Les coureurs placés 2^{ème}, 3^{ème}, 5^{ème} et 8^{ème} du classement intermédiaire prendront part à la Demi-finale 2 (course 22).

Les positions 1 à 4 du classement final seront déterminées par les résultats de la Grande Finale (course 23).

Les positions de départ des coureurs pour chaque Demi-finale (courses 21 et 22) seront choisies par les coureurs, dans l'ordre déterminé par leurs positions dans le classement intermédiaire. Dans la course 21, le coureur en 1^{ère} position aura le premier choix de position de départ, suivi consécutivement par les coureurs en 4^{ème} et 6^{ème} positions. Dans la course 22, le coureur en 2^{ème} position aura le premier choix, suivi consécutivement par les coureurs en 3^{ème} et 5^{ème} positions.

Les positions de départ des coureurs pour la Grande Finale (course 23) seront choisies par les coureurs participants avant la course selon l'ordre de leurs places dans les Demi-Finales. Les deux vainqueurs auront le premier et deuxième choix. Et les deux coureurs seconds auront le troisième et quatrième choix.

L'ordre du tirage au sort des deux vainqueurs et des deux coureurs seconds sera déterminé par leur total de points Course marqués, inclus les points marqués durant les Demi-Finales. Le coureur ayant le plus de points aura le premier choix, etc.

Toutes les autres courses ont des positions de départ fixes, selon le Format de Course.

Des points Grand Prix seront attribués selon le total des points course obtenus dans toute l'Épreuve (course 1–23).

FORMAT DES COURSES DU GRAND PRIX FIM DE SPEEDWAY

	Couleur du casque	Rouge <i>(intérieur)</i>	Bleu	Blanc	Jaune <i>(extérieur)</i>	
	Course N°	NUMEROS DE DEPART DES COUREURS				
Epreuve Principale	1	1	2	3	4	
	2	5	7	6	8	
	3	10	11	9	12	
	4	15	14	16	13	
	MAINTENANCE DE LA PISTE					
	5	13	1	5	9	
	6	14	10	2	6	
	7	11	15	7	3	
	8	4	8	12	16	
	MAINTENANCE DE LA PISTE					
	9	6	16	1	11	
	10	12	5	15	2	
	11	8	9	3	14	
	12	13	4	10	7	
	MAINTENANCE DE LA PISTE + PAUSE					
	13	7	12	14	1	
	14	2	13	8	11	
	15	16	3	10	5	
	16	9	6	4	15	
	MAINTENANCE DE LA PISTE					
17	1	8	15	10		
18	9	2	7	16		
19	3	12	13	6		
20	5	14	11	4		
MAINTENANCE DE LA PISTE						
Demi-finales	<i>Les positions de départ pour les courses 21, 22, et 23 seront sélectionnées en conformité à l'Art. 077.8.1.</i>					
	21	<i>Coueurs 1^{er}, 4^{ème}, 6^{ème} & 7^{ème} du classement intermédiaire</i>				
22	<i>Coueurs 2^{ème}, 3^{ème}, 5^{ème} & 8^{ème} du classement intermédiaire</i>					
Finale	MAINTENANCE DE LA PISTE + COURTE PAUSE					
	23	<i>Le vainqueur et le second de chaque Demi-finale (courses 21 et 22)</i>				

077.8.2 Ponctualité au départ

Toutes les courses doivent commencer à l'heure annoncée dans le RP. Tous les Officiels ainsi que les coureurs doivent se tenir prêts pour le départ lorsqu'ils sont appelés par le Directeur de l'Epreuve.

Seul le Directeur de l'Epreuve peut effectuer des modifications ou changements quant à l'heure de départ des courses, et peut donner l'ordre à la parade ou aux coureurs d'entrer sur la piste.

077.8.3 Période des 2 minutes

Sur ordre du Directeur de l'Epreuve, la porte des stands s'ouvre, l'Arbitre enclenche le signal indiquant la période des 2 minutes pour la course en question et à ce moment-là, les coureurs sont autorisés à entrer sur la piste.

Les coureurs doivent se diriger directement, dans le sens de la course, vers le ruban de départ et être prêt à prendre le départ dans la période des 2 minutes.

Un compteur indiquant le temps restant de la période des 2 minutes est placé en face du ruban de départ, à l'intérieur du terrain. Si, selon l'opinion de l'Arbitre, un ou plusieurs coureurs ne sont pas prêts à prendre le départ quand la période des 2 minutes est écoulée ou ne sont pas sous le contrôle du Juge de Départ, ils sont disqualifiés de la course. Le ou les coureurs disqualifiés seront remplacés par les coureurs de réserve piste.

077.8.4 Chronométrage

Les temps de chaque course doivent être enregistrés et annoncés lors de chaque manifestation Grand Prix.

077.8.5 Système de Qualification du Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway

Le total des points Grand Prix obtenus par chaque coureur ayant pris part à la Série du Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway durant la saison figurera dans le Classement Général Final Grand Prix de l'année en cours.

Le Classement Général Final Grand Prix de l'année en cours, après avoir retiré tout coureur ayant fini dans le top 8, mais s'étant retiré des Grand Prix pour l'année suivante **avant que la liste des coureurs de l'année suivante ne soit publiée** déterminera la qualification des coureurs pour le Championnat de l'année suivante comme suit :

- Les 8 meilleurs coureurs du Classement Général Final Grand Prix seront directement qualifiés pour la Série des Grands Prix de l'année suivante.

- Les 3 meilleurs coureurs de l'épreuve de Qualification des Grands Prix de Speedway FIM (Règlement 071a) seront directement qualifiés pour la Série des Grands Prix de l'année suivante. Dans le cas d'un coureur qui s'est qualifié pour la Série des Grand Prix de l'année suivante via l'épreuve de qualification et aussi placé dans le top 8 au Classement Final des Grand Prix de cette année, le prochain coureur disponible issu l'épreuve de qualification des Grand Prix de Speedway FIM sera sélectionné.
- 4 coureurs additionnels seront nommés par la **Commission SGP et le Promoteur SGP**.
- 1 coureur Wild Card décidé selon le règlement 077.3.5
- Si un coureur se retire après la publication officielle de la liste de départ pour l'année suivante des Grands Prix, le premier coureur disponible sur la liste officielle des Substituts **Nommés** Grands Prix le ou remplacera.
- **3 coureurs seront nommés par la Commission SGP et le Promoteur SGP pour la liste officielle des Substituts Nommés Grands Prix pour l'année suivante de la série des Grand Prix de Speedway.**

077.9 RESULTATS

077.9.1 Résultats des coureurs

A la fin de chaque manifestation, un Classement Final de la Manifestation sera établi, indiquant les points Grand Prix marqués par chaque coureur participant.

Les positions de 1 à 4 du Classement Final de la Manifestation seront selon le résultat de la Grande Finale (course 23), et cela sans tenir compte du total des points course marqués.

Les points course marqués pendant l'Epreuve Principale (courses 1-20) les Demi-Finales (courses 21-22) et la Grand Finale (Course 23) seront attribués de la manière suivante :

- Pour la première place – 3 points
- Pour la deuxième place – 2 points
- Pour la troisième place – 1 point
- Pour la quatrième place – 0 point
- Les coureurs disqualifiés ou n'ayant pas terminé une course pour quelque raison que ce soit ne marquent aucun point

Le total des points course marqués par chaque coureur pendant toute l'Epreuve (course 1-23) sera crédité comme points Grand Prix dans le classement général du Championnat.

Dans le cas où deux coureurs sont ex aequo, les points combinés des places doivent être également partagés entre les coureurs concernés.

Si 2 ou plusieurs coureurs ne peuvent prendre part à la Grande Finale (course 23), pour laquelle ils se sont déjà qualifiés, ils seront automatiquement considérés comme derniers de la Grande Finale, et le cumul des points des dernières places sera également divisé entre ces coureurs.

L'Arbitre est la seule personne habilitée à décider du classement des coureurs, si un coureur est disqualifié, blessé etc. pendant la Grande Finale. Ces décisions doivent être communiquées à la personne en charge des Résultats officiels.

077.9.2 Ex aequo

Après la fin de la course 20, 21 ou 22

Lors de l'établissement des places entre les coureurs, dans la liste du Classement Intermédiaire à la fin de la course 20, ou après l'accomplissement des Demi-Finales 21 et 22, tout les ex aequo seront départagés selon le schéma suivant :

- a) *Priorité sera donnée aux coureurs (ex aequo aux points) ayant le plus grand nombre de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} places (un « 0 » pour la dernière place étant mieux que d'être disqualifié pour quelque raison que ce soit.)*
- b) *Si l'ex aequo subsiste et concerne seulement 2 coureurs, priorité sera donnée au coureur le mieux placé dans la course ou les courses où les 2 coureurs se sont rencontrés.*
- c) *Si l'ex aequo subsiste et concerne plus de 2 coureurs, il doit être examiné s'il y a une possibilité de déterminer une priorité particulière (par ex. 3 coureurs ex aequo : A, B, C :*
 - *Coureur A a battu le coureur B*
 - *Coureur A a battu le coureur C*
 - *Coureur B a battu le coureur C*

Dans ce cas, la priorité sera : meilleure position pour le coureur A, suivi par le coureur B, puis le coureur C.

- d) *Si les solutions A), B) et C) ne peuvent résoudre l'ex aequo, le plus petit numéro **GP** sera alors considéré comme le coureur étant le mieux classé.*

Au Classement Intermédiaire des Grands Prix

Si des coureurs ont le même nombre de points Grand Prix dans le Classement Intermédiaire, il faut considérer le coureur avec le plus petit numéro GP comme étant le coureur le mieux classé.

Au Classement Général Final des Grands Prix

Si des coureurs sont ex æquo dans le Classement Final Grand Prix, à la fin de la Série des Grands Prix, les solutions suivantes seront appliquées :

- 1. Course de départage pour les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} places.*
- 2. Course de départage pour la 8^{ème} place, qui est la dernière place de qualification pour la Série des Grands Prix de l'année suivante.*
- 3. Pour toutes les autres places, il faut considérer le coureur avec le plus petit numéro GP comme étant le coureur le mieux classé.*

077.9.3 Résultats et points Grand Prix

A la fin de chaque manifestation Grand Prix, des points Grand Prix équivalents aux points course marqués pendant les courses 1 à 23 seront attribués aux coureurs.

Le Champion du Monde sera le coureur ayant totalisé le plus de points Grand Prix à la fin de la Série (Classement Général Final Grand Prix). Si des coureurs ont le même nombre de points, c'est l'Art. 077.9.2 qui s'applique.

077.9.4 Résultats officiels

Le/la secrétaire du Championnat du Monde des Grands Prix de Speedway (ou l'organisateur SGP) est responsable d'établir les résultats officiels Grand Prix FIM qui doivent être soumis au Jury International pour approbation et signature.

077.9.5 Communication des résultats

Immédiatement après la réunion Finale du Jury International, l'organisateur du Grand Prix de Speedway doit mettre à disposition, dans la Salle de Presse et aux personnes concernées par la manifestation, des copies des résultats approuvés (c'est-à-dire de chaque course et classement + le Classement Intermédiaire ou Final des Grands Prix). Seules les feuilles des résultats officiels FIM SGP doivent être utilisées.

De plus, les feuilles des résultats officiels complets FIM SGP doivent être envoyées par email, à la FIM ainsi qu'aux médias concernés.

077.9.6 Cérémonie de remise des prix

La cérémonie de remise des prix doit être organisée immédiatement après la fin de la dernière course. Les coureurs doivent être prêts et disponibles immédiatement, sans délai, pour la cérémonie.

Les coureurs ayant obtenu la première, deuxième et troisième place seront guidés par le Directeur de l'Epreuve, aussi rapidement que possible, vers le podium de la remise des prix.

Le coureur a l'obligation d'y participer.

077.9.7 Conférence de presse

Les coureurs classés premier, deuxième et troisième doivent être disponibles, immédiatement après la cérémonie de remise des prix, pour la conférence de presse officielle.

Le Directeur de l'Epreuve peut demander à tout autre Officiel ou coureur(s) de participer à la conférence de presse.

077.10 REMUNERATION DES COUREURS

077.10.1 Indemnités d'hôtel et de voyage

Les indemnités d'hôtel et de voyage sont incluses dans les prix (Art. 077 10.5).

077.10.2 Chambres d'hôtel

Il est recommandé que les coureurs et Officiels FIM logent, si possible, dans le même hôtel.

*A moins qu'un accord ou arrangement n'ait été convenu par l'organisateur, les coureurs, managers, Officiels FMN, etc. sont responsables de la réservation de leurs propres chambres, directement avec un des hôtels officiels indiqués dans le RP, et dans le délai donné **ou avec un hôtel de leur choix.***

L'organisateur est responsable de vérifier avec chaque coureur la possibilité de réserver au minimum 2 chambres doubles dans le délai de réservation.

Les noms, adresses, numéros de téléphone et fax, prix des chambres, délai de réservation etc. d'au moins 2 hôtels officiels doivent être clairement indiqués dans le RP.

Pour le Directeur de l'Epreuve, l'organisateur doit réserver et payer une chambre simple ou double pour 3 nuits.

Pour chaque Officiel FIM mentionné dans le RP, l'organisateur doit réserver une chambre simple ou double pour 3 nuits.

077.10.3 Billets pour invités

L'organisateur doit fournir gratuitement, un minimum de 4 billets pour son utilisation personnelle de chaque coureur participant à la manifestation. Ces billets doivent donner accès à une place assise dans la tribune principale ou tout autre endroit adéquat.

077.10.4 Récompenses FIM

Les médailles et diplômes FIM sont décernés aux vainqueurs conformément au Code Sportif de la FIM.

077.10.5 Prix

Les prix sont payés aux coureurs par l'Administration FIM, par transfert bancaire, après chaque manifestation Grand Prix, selon le barème de prix ci-après. Si une manifestation est reportée au jour suivant ou au surlendemain, les prix restent inchangés.

(Tous les montants sont en Dollars US et sont nets)

Place	Prix par manifestation	Place	Prix par manifestation
1	US\$ 12'000.-	10	US\$ 3'700.-
2	US\$ 8'800.-	11	US\$ 3'650.-
3	US\$ 7'200.-	12	US\$ 3'600.-
4	US\$ 6'200.-	13	US\$ 3'550.-
5	US\$ 5'200.-	14	US\$ 3'500.-
6	US\$ 5'200.-	15	US\$ 3'450.-
7	US\$ 4'600.-	16	US\$ 3'400.-
8	US\$ 4'600.-	17	US\$ 1'000.-
9	US\$ 3'850.-	18	US\$ 1'000.-

Les coureurs doivent indiquer sur leur formulaire d'inscription à l'Administration FIM / CCP, par écrit, tous les détails bancaires, codes bancaires, numéros de compte, codes Swift, etc. Tous les changements aux informations données, durant la saison, doivent immédiatement être notifiés, par écrit à l'Administration FIM / CCP.

*Les coureurs Wild Card, coureurs substitués **nommés** ou réserve piste doivent également envoyer les informations susmentionnées sur leur formulaire d'inscription à l'Administration FIM / CCP, dès leur nomination.*

La FIM ne peut être tenue responsable de tout retard dans le paiement, si ces informations ne sont pas correctes ou reçues à temps.

077.11 CONTROLES ANTIDOPAGE ET D'ALCOOLEMIE

Si des contrôles antidopage et d'alcoolémie sont effectués lors des manifestations du Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Speedway, ils doivent se dérouler selon le Code Antidopage FIM.

Les tests d'alcoolémie peuvent être effectués avant les entraînements ou la course ainsi qu'à tout moment pendant la manifestation.

Les sanctions pour un test de dopage et/ou d'alcool positif seront appliquées selon les directives figurant dans le Code Antidopage FIM et le Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM.

077.12 RECLAMATIONS ET SANCTIONS

Veillez vous référer à l'Art. 070.14 et au Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM.

077.12.1 Délai

Veillez vous référer à l'Art. 070.14.1 et au Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM.

077.12.2 Droit de réclamation et d'appel

Veillez vous référer à l'Art. 070.14.2 et au Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM.

077.12.3 Amendes

Le Jury International peut sanctionner toute personne qui enfreint les Règlements comme suit:

1) Arriver après le début de la course N°1	Disqualification de la manifestation + 600 €
2) Arriver plus tard que l'heure d'enregistrement des coureurs mentionnée dans le RP	300 €
3) Mauvais comportement envers n'importe quelle personne, (1) avec mots ou gestes, (2) avec violence	(1) 300 € (2) 600 €
4) Absence sans avoir avisé les organisateurs par écrit (fax ou lettre) ou absence après avoir avisé les organisateurs par écrit (fax ou lettre), mais pour une raison non acceptée par le Jury International	1'200 €
5) Dossard non porté lors de la parade, de la cérémonie de remise des prix, de la conférence de presse, dans les stands et durant les interviews de la TV	300 €
6) Absence ou retard à la cérémonie de remise des prix	750 €
7) Absence ou retard à la parade	300 €
8) Absence ou retard à la conférence de presse	300 €
9) Absence ou retard à la réunion avec les coureurs	300 €
10) Motocycles en retard à la vérification des machines	300 €
11) Dossard non porté durant la course, ou protection de la fourche avant et du guidon non fixée sur le motorcycle	Disqualification de la manifestation + 600 €
12) Partie du dossard ou de la protection de la fourche avant et du guidon couverte par quelque objet, (1) le jour des entraînements, (2) le jour de la course	(1) 600 € (2) Disqualification de la manifestation
13) Membre de l'équipe ne portant pas un uniforme aux couleurs de l'équipe	300 €
14) Laissez-passer perdu ou oublié	30 €
15) Ne pas utiliser un Tapis Environnement	70 € Par motorcycle

Les coureurs sont responsables des membres de leur équipe. Toutes les autres infractions aux Règlements seront sanctionnées en conformité avec le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE MOTOCYCLISME
COMMISSION DE COURSES SUR PISTES**

CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DES GRANDS PRIX DE SPEEDWAY

REGLEMENT PARTICULIER (RP)

FMNR: _____ N° d'IMN: _____

Organisateur: _____ Téléphone: _____

Adresse: _____ Fax: _____

_____ Tél. Piste: _____

_____ Fax Piste: _____

Titre de la manifestation: _____

Date de la manifestation: _____ Heure: _____ 1^{ère} course: _____

Eventuelles dates d'ajournement: (1) _____ (2) _____

La manifestation se déroulera conformément au Code Sportif de la FIM

Accès: Autoroute: _____ Sortie: _____

Route nationale: _____

Ville la plus proche: _____ à _____ km

Direction (nord, sud, est, ouest): _____

Aéroport le plus proche: _____ (Voir plan annexé)

Lieu: (Nom de la piste, etc.) _____

Coordonnées: Latitude: _____ Longitude: _____

Piste: Longueur: _____

Largeur des lignes droites: _____

Largeur des virages: _____

N° licence FIM: _____ Validité: _____

Inscriptions: Le nom, la FMN et le numéro de dossard de chaque coureur Grand Prix seront communiqués par la FIM dès que possible.

Positions de départ: Le tirage au sort des positions de départ pour chaque épreuve de Grand Prix sera fait le jour des entraînements

Assurance RC: Montant de la couverture: _____

Paiement des Indemnités de Voyage: Les indemnités de voyage sont incluses dans les prix.

Paiement des Prix: Les prix sont payés au coureur par la FIM par transfert bancaire en Dollars US.

Entraînements: Date: _____ Heure: _____

Durée: conformément à l'Art. 077.6

Les entraînements sont obligatoires: NON

Vérification des Machines:

Pour les entraînements, le: _____ Heure: de _____ à _____

Pour la course, le: _____ Heure: de _____ à _____

Carburant: Sera fourni par l'organisateur, gratuitement.

Pneus:

Quitter la Manifestation: Aucun coureur ne peut quitter les stands, et aucune machine ou moteur ne peut être retiré avant la fin de la dernière course de la manifestation, et ensuite, uniquement avec l'autorisation du Directeur de l'Epreuve.

Nom de l'hôtel (1^{er} choix): _____

Adresse de l'hôtel / contact: _____

Tél. hôtel: _____ **Fax**: _____

E-mail: _____

Prix des chambres: Simple _____ Double _____ 3 Lits _____

Nom de l'hôtel (2^{ème} choix): _____

Adresse de l'hôtel / contact: _____

Tél. hôtel: _____ **Fax:** _____

E-mail: _____

Prix des chambres: Simple _____ Double _____ 3 Lits _____

Enregistrement des Coureurs: Date du Jour d'entraînement: _____
Heure: de _____ à _____

Enregistrement des Coureurs: Date du Jour de la course: _____
Heure: de _____ à _____

Réunion avec les Coureurs: Date: _____ Heure: _____
Date: _____ Heure: _____

Parade: Heure: _____

Cérémonie de remise des prix: La cérémonie de remise des prix sera organisée immédiatement après la fin de la dernière course de la manifestation Grand Prix.

Réunions du Jury International:

1^{ère} réunion du Jury Date: _____ Heure: _____ Lieu: _____

2^{ème} réunion du Jury Date: _____ Heure: _____ Lieu: _____

3^{ème} réunion du Jury Date: _____ Heure: _____ Lieu: _____

Réunion **Finale** du Jury Date: _____ Heure: _____ Lieu: _____

Réclamations et Appels:

Toute personne ou groupe de personnes - coureur, passager, sponsor, constructeur, Officiel, etc. reconnu par la FIM et se considérant lésé à la suite d'une décision prise sous l'autorité de la FIM a le droit de déposer une réclamation auprès du Jury International, sauf dans les cas d'une constatation de faits.

Toute réclamation contre l'éligibilité d'un coureur, passager, concurrent ou une machine inscrit doit être présentée avant le début des entraînements officiels.

Toute réclamation concernant les résultats doit être présentée au Jury International dans un délai de 30 minutes, au plus tard, après la publication des résultats.

Il pourra être fait appel devant la Cour Disciplinaire Internationale (CDI) contre une décision du Jury International, selon les Art. 4.5 et 4.6 du Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM.

Toute réclamation devant le Jury International doit être présentée conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM et être accompagnée d'une caution de 660 Euros.- ou _____ (équivalent en monnaie locale), remboursable si la réclamation est reconnue fondée ou confisquée si l'organe disciplinaire considère que la réclamation est sans fondement, ou si elle est retiré sans audience.

Officiels :

Représentant FIM: _____ FMN: _____

Président du Jury FIM: _____ FMN: _____ N° Licence: _____

Arbitre FIM: _____ FMN: _____ N° Licence: _____

Membre du Jury FMNR: _____ FMN: _____ N° Licence: _____

Commissaire Environnement FMNR: _____ FMN: _____ N° Licence: _____

Directeur de l'Epreuve Grand Prix FIM: Tony Olsson FIM _____ N° Licence: _____

Secrétaire Grand Prix FIM: _____ FIM _____ N° Licence: _____

Directeur de Course: _____ FMN: _____ N° Licence: _____

N° Super Licence: _____

Assistant Directeur de Course: _____ FMN: _____ N° Licence: _____

Commissaire Technique: _____ FMN: _____ N° Licence: _____

Inspecteur des Machines: _____ FMN: _____ N° Licence: _____

Commissaire Resp. des stands: _____ FMN: _____ N° Licence: _____

Chef du Service Médical: _____ FMN: _____ N° Licence: _____

Chronométrateur: _____ FMN: _____ N° Licence: _____

Attaché de Presse GP: _____ FMN: _____ N° Licence: _____

CARTE DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

Afin de soutenir le plan de gestion environnementale, les organisateurs sont tenus de fournir une carte du site indiquant clairement l'emplacement des installations suivantes :

- a) *containers pour huiles usées*
- b) *lavage des motos*
- c) *containers pour déchets domestiques et contaminés*
- d) *lieux de ravitaillement*
- e) *toilettes et douches*
- f) *point de récupération des pneus utilisés (si fournis).*

Ce document doit être envoyé à l'Administration, via votre Fédération Nationale, en même temps que le Règlement Particulier.

La carte doit être affichée dans un endroit visible pour les participants et équipes.

Toute Correspondance à :

Nom de l'Organisateur: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Téléfax: _____

Tél. mobile: _____

Email: _____

Rappel :

Le RP doit être établi par la FMNR conformément au Code Sportif de la FIM.

Des copies du RP devront être envoyées à l'Administration FIM au moins 2 mois avant la date de la manifestation. Après approbation, et au plus tard 1 mois avant la date de la manifestation, la FMNR doit envoyer des copies du RP approuvé à toutes les personnes concernées par la manifestation (Membres du Jury, Officiels FIM, FMN, Coureurs, Directeur de l'Epreuve, etc.).

(Email : ccp@fim.ch)

DIAGRAM 0 / DIAGRAMME 0

Side number plates / Plaques-numéros latérales
(See / Voir Art. 077.5.7)

Approx. 150 X 150

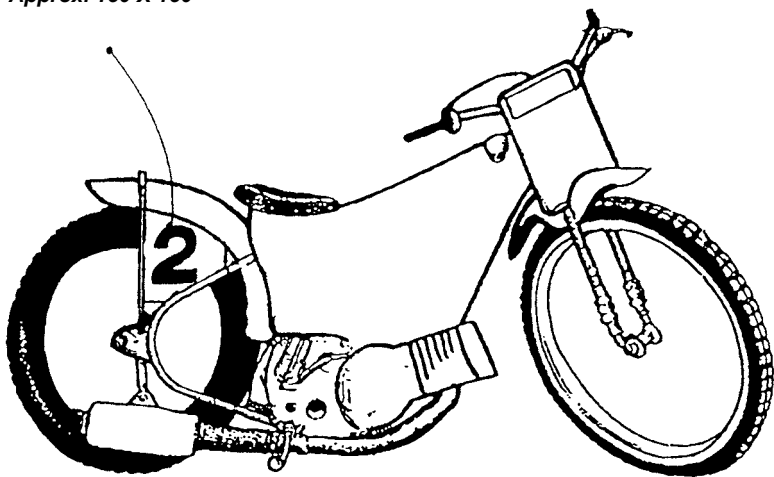
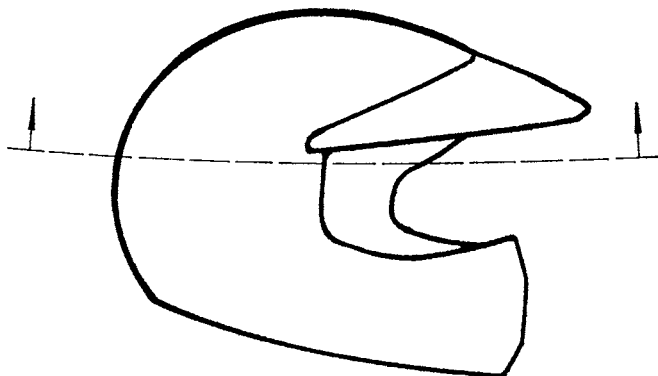
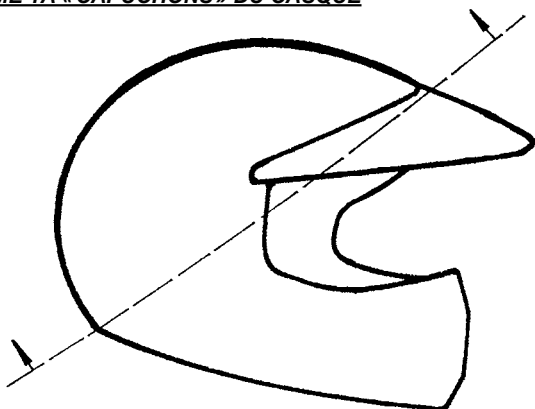


DIAGRAM 1 HELMET COLOURS / DIAGRAMME 1 COULEURS DU CASQUE



- Top of helmet in assigned colour (colour in area above thin line, see drawing).
Sommet du casque de la couleur désignée (couleur dans la zone au-dessus de la ligne pointillée, voir schéma).

**DIAGRAM 1A HELMET COVERS /
DIAGRAMME 1A « CAPUCHONS » DU CASQUE**



- Top of helmet in assigned colour or helmet cover / peak free (colour in area above thin line, see drawing).
Sommet du casque de la couleur désignée ou "capuchon" du casque / excroissance libre (couleur dans la zone au-dessus de la ligne pointillée, voir schéma).



FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME



SCAN THIS BARCODE
TO ACCESS
THE MOBILE SITE
& THE UPDATED
REGULATIONS.*



FIM-LIVE.COM

11, ROUTE DE SUISSE | CH - 1295 MIES
ccp@fim.ch

6550004

*To download i-nigma barcode reader browse with your mobile phone to www.i-nigma.mobi